



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2016

POUVOIR

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale 2016,
ce pouvoir est à retourner par courrier à la Société des Amis de Versailles
avant le 24 juin 2016

AUCUN POUVOIR NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

NI LE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Ce pouvoir peut :

soit être attribué à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale. (rappel des statuts : « *Les pouvoirs sont admis dans la limite de 10 (dix) par membre de l'association* »).

soit être retourné sans indication du mandataire, dans ce cas il sera attribué par le Président à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale.

Nom :

Prénom :

N° adhérent :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles du 02 juillet 2016 et prendre toutes décisions à ma place.

Fait à.....

le/...../2016

Signature (obligatoire, précédée de la mention
manuscrite *Bon pour pouvoir*) :